

-----  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

DIRECTION DES PISTES RURALES

N° 1576 /MDPR/PRMP/DPR

Lomé le, 02 DEC 2021

## AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS

1. Conformément à sa feuille de route 2020-2025, le Ministère du Désenclavement et des pistes rurales exécute au titre de la gestion 2022, dans le cadre du Budget d'Investissement de l'Etat (BIE), de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) et des ressources des partenaires techniques et financiers, un programme de passation des marchés publics.
2. Le programme de passation des marchés sera exécuté dans les conditions suivantes :
  - 2.1 Les acquisitions pour les marchés de travaux se feront par voie d'appel d'offres ouverts et concernent :
    - les travaux de réhabilitation, d'ouverture et de construction d'environ 500 km de pistes rurales sur financement du BIE ;
    - les travaux d'élimination des points critiques d'environ 500 km sur financement de la SAFER et du BIE ;
    - les travaux d'entretien courant mécanisé d'environ 1000 km sur financement de la SAFER ;
    - les travaux de réhabilitation d'environ 1345 km sur financement de la KFW, de l'AFD et du BIE ;
    - les travaux de construction d'ouvrages de franchissement moyens et majeurs sur financement du BIE ;
    - les travaux de désenclavement sur environ 500 km dans le de l'opération Koundjoaré sur financement du BIE ;
    - les travaux de réhabilitation (suite) de bâtiments de l'immeuble du ministère sur financement du BIE.
  - 2.2 Les acquisitions pour les marchés de fournitures et services courants, se feront selon les procédures de demande de renseignement des prix et de demande de cotation et concernent :
    - la fourniture de matériel, logistique, consommable et mobiliers de bureaux sur financement du BIE ;
    - la fourniture de matériel, consommables et services informatiques sur financement du BIE ;

- la fourniture de matériel d'entretien de bureaux et de véhicules sur financement du BIE ;
- l'entretien des bureaux ;
- le gardiennage des locaux du MDPR.

2.3 Les acquisitions pour les marchés des prestations intellectuelles, se feront par voie d'appel à manifestation d'intérêts et concernent :

- les études techniques et de stratégie sur financement du BIE, de la SAFER, de la KFW et de l'AFD ;
- le contrôle et la surveillance des travaux sur financement du BIE, de la SAFER, de la KFW et de l'AFD ;
- les assistances techniques individuelles et de cabinets sur financement du BIE, de la SAFER, de la KFW et de l'AFD ;
- le renforcement des capacités et la formation sur financement du BIE, de la SAFER, de la KFW et de l'AFD.

3. Les marchés seront passés conformément aux dispositions du décret n° 2009 - 277 du 11 novembre 2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public, le décret 2018-171 PR du 22 novembre 2018 portant adoption des seuils de passation, de publication, de contrôle et d'approbation des marchés publics et des procédures de sollicitation des prix et le décret n° 2019-037/PR du 08 juillet 2019 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.

Les avis spécifiques de passation des marchés seront publiés, à partir du 3 décembre 2021, dans le quotidien national Togo-presse, dans le journal des marchés publics, sur le site web de la DNCMP ([www.dncmp-togo.com](http://www.dncmp-togo.com)) et celui de l'UEMOA ([www.uemoa.int](http://www.uemoa.int)).

4. Toute demande de renseignements complémentaires devra être envoyée à l'adresse ci-dessous :

À l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère du désenclavement et des pistes rurales (MDPR),  
01 Angle des avenues Sarakawa Duisburg (Anciens locaux du Ministère chargé de l'agriculture, derrière la clôture Est de l'immeuble de la TVT),  
Tél. : (228) 90 91 75 86/90 18 68 86/22 20 44 67.

Le Ministre du Désenclavement  
et des Pistes Rurales



*[Signature]*

**B. Kanfitine TCHEDE ISSA**